**Partenariat avec la coordination du Réseau Internement Santé Publique de la Cour d'appel néerlandophone de Bruxelles**

Mi-février 2017, le comité stratégique du réseau Hermesplus donna son feu vert pour signer l’accord de coopération pour l’élaboration d’un trajet de soins pour les personnes ayant un statut d’internement dans le cadre de la réforme des soins en santé mentale devant la Cour d’appel néerlandophone de Bruxelles.

**Contexte**

En 2009, le plan pluriannuel fédéral Vandeurzen-Onkelinx posa les bases pour le développement d’un trajet de soins pour les patients en psychiatrie-forensique (internement). Le plan pluriannuel fédéral vise à fournir des soins adéquats aux personnes ayant un statut d'internement, en vue de les faire sortir de prison et favoriser une intégration sociale optimale. Ce plan pluriannuel est intégré dans le modèle de la réforme de la santé mentale. Conformément à cette vision, les parties ont conclu un accord de coopération en vue de la création d’un trajet de soins pour les personnes internées, endéans la réforme actuelle de la santé mentale, devant la Cour d'appel néerlandophone de Bruxelles. Pour de plus amples informations voir le site web :  
 <http://www.vlabo.be/?action=onderdeel&onderdeel=747&titel=Netwerk+Internering+Vlaams-Brabant+-+Brussel>

**Nous commençons immédiatement**

À l'initiative Mme Goyens, coordinateur Internement de la Cour d’appel néerlandophone de Bruxelles, nous organisons le **21 Avril 2017** de 14h à 16h une réunion sur le thème de « L’internement en région bruxelloise ».

Nous voulons examiner les besoins du groupe cible des personnes ayant un statut d'internement. Veuillez contacter Mieke Goyens pour plus d'informations, Netwerkcoördinator Internering Volksgezondheid

Hof van Beroep Brussel Nederlandstalig

[mieke.goyens@schakelteam.be](mailto:mieke.goyens@schakelteam.be" \t "_blank)

0476 / 88 15 56

...